



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Montpellier, le 19 DEC. 2014

Le recteur de l'académie de Montpellier  
Chancelier des universités

à

Monsieur Jean-Claude Treillet  
Directeur de l'école élémentaire Jules Ferry  
Madame Maria Molendini  
Directrice de l'école maternelle Macé J. Citadelle  
Madame Sylvie Glomot  
Directrice de l'école maternelle Montessori M. Le Bosquet  
Madame Ghislaine Dazzi  
Directrice de l'école maternelle Jules Ferry Les Escanoux  
30200 Bagnols sur Cèze

s/c de Monsieur le directeur académique des services  
de l'éducation nationale du Gard

#### Cabinet du recteur

ALP/LT

Affaire suivie par  
Laurent Thieffaine

Téléphone  
04 67 91 46 59

courriel  
[directeur.cabinet@ac-montpellier.fr](mailto:directeur.cabinet@ac-montpellier.fr)

Rectorat  
31, rue de  
l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier  
cedex 2

Mesdames et Monsieur les directeurs,

Dans le cadre du plan de refondation de l'éducation prioritaire engagé par la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chaque réseau de l'éducation prioritaire se compose d'un collège labellisé REP ou REP+ et des écoles cumulant des difficultés importantes et dont les flux d'élèves alimentent cet établissement. Les collèges REP et REP+ ont été définis au regard d'indicateurs de difficulté sociale dont on sait qu'ils impactent la réussite scolaire : taux de PCS défavorisées, taux de boursiers, taux d'élèves résidant en zone urbaine sensible, taux d'élèves en retard à l'entrée en 6<sup>ème</sup>. Les indicateurs du collège Le Bosquet, au regard de ceux de l'ensemble des collèges de l'académie, ne le placent pas dans la nouvelle carte de l'éducation prioritaire qui entre en vigueur à la rentrée 2015. Les écoles RRS qui lui étaient rattachées sortent donc aussi du réseau de l'éducation prioritaire.

Pour autant, la sociologie des publics accueillis dans ces deux écoles montre la nécessité d'un accompagnement attentif de la part de l'académie de Montpellier.

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble de mes engagements pour accompagner vos écoles maternelles et élémentaires en termes de moyens et dispositifs sur la durée de mise en œuvre de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire.

#### Concernant les taux d'encadrement :

Les seuils d'ouverture de classe restent identiques à ceux appliqués en éducation prioritaire et permettront ainsi un encadrement renforcé des élèves.

#### Concernant les personnels :

- La délégation d'un personnel en CUI sera maintenue dans chacune des écoles en appui à la direction, compte tenu de l'enveloppe budgétaire déléguée à l'académie.
- Tous les dispositifs de formation de l'éducation prioritaire dont le séminaire académique annuel restent ouverts aux personnels. L'inspectrice de l'éducation nationale veillera à accompagner spécifiquement les équipes concernant la mise en place du conseil école-collège.
- Les personnels qui bénéficiaient jusqu'alors d'une indemnité, la conserveront pendant 3 ans (clause de sauvegarde). Pendant cette période, ils pourront participer aux opérations de mouvement et bénéficieront pour ce faire d'une bonification de leur barème de mutation.

Concernant les dispositifs spécifiques :

Je propose aux équipes éducatives d'étudier avec elles la mise en œuvre des dispositifs « scolarisation des moins de 3 ans » si la municipalité souhaite s'y engager davantage dans le cadre d'un projet pédagogique qu'elles voudront bien me soumettre.

Concernant l'accompagnement éducatif :

Ce dispositif permet d'accueillir les élèves de l'école élémentaire après les cours pour leur proposer une aide aux devoirs et aux leçons, un renforcement de la pratique des langues vivantes, des activités culturelles, artistiques ou une pratique sportive. Les demandes sur projet émanant des écoles sur ce dispositif normalement réservé à la rentrée 2015 aux seuls réseaux de l'éducation prioritaire feront l'objet d'un examen attentif.

L'ensemble de ces engagements permettra d'accompagner mieux encore les équipes pour mettre en œuvre un projet d'école ambitieux en lien avec celui du collège ; l'objectif étant que tous les élèves scolarisés puissent valider le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et soient dans des perspectives favorables à une poursuite d'études menant au diplôme.

Je vous demande de porter l'ensemble de ces informations à la connaissance des membres du conseil d'école.

Je reste à votre écoute pour évoquer avec vous toutes situations relatives à cet accompagnement et vous prie d'agréer, Mesdames et Monsieur les directeurs, l'expression de ma considération distinguée.



Armande Le Pellec Muller